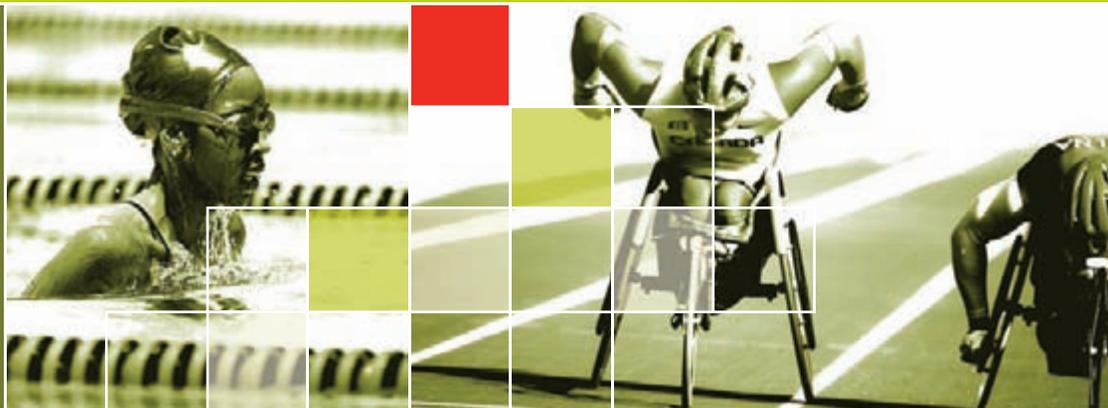


CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA



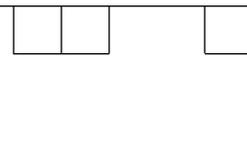
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CRDSC 2007-2008

du président du Conseil
du CRDSC
ALLAN J. STITT

31 juillet 2008

CRDSC  SDRCC

TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION	02
Participants	02
Sommaire du plan d'entreprise remis au secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sport)	03
Plan d'entreprise	03
Budget	03
RÉSULTATS ET RENDEMENT POUR 2007-2008	04
Objectif 1 : Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada	04
Objectif 2 : Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité	05
Objectif 3 : Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence	05
CONCLUSION	08
Annexe A : Biographies des administrateurs et du personnel du CRDSC	09
Annexe B : Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2007-2008	15
Annexe C : Comités du CRDSC pour 2007-2008.....	20
Annexe D : Rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2007-2008	21
Annexe E : Statistiques sur les dossiers 2007-2008 du CRDSC	33
Annexe F : Liste des arbitres et médiateurs du CRDSC	36

INTRODUCTION

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « CRDSC ») a été créé en juin 2003 par une loi du Parlement, la Loi sur l'activité physique et le sport (la « Loi »). Les membres du Conseil d'administration du CRDSC (le « Conseil ») ont été nommés par le ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil est composé d'administrateurs bénévoles et il a le mandat de diriger le CRDSC et de superviser ses activités. Le présent rapport fait le point sur les activités du Centre et évalue les résultats des activités du Conseil d'administration du CRDSC pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 (la « période »).

PARTICIPANTS

Le président du Conseil d'administration, Allan J. Stitt, et la directrice exécutive, Marie-Claude Asselin, ont préparé le présent rapport au nom du Conseil d'administration du CRDSC.

Voici la liste des membres du Conseil d'administration pour 2007-2008 :

MEMBRES

Allan J. Stitt (président)
Anne Benedetti (depuis le 13 juillet 2007)
Alexandre Charbonneau (depuis le 13 juillet 2007)
Susanne Dandenault
Bruce Kidd
Clayton Miller (depuis le 13 juillet 2007)
Aimable Ndejuru (depuis le 13 juillet 2007)
Dianne Norman
Gordon Peterson
Tamar Pichette
Carla Qualtrough (depuis le 13 juillet 2007)
Steven Sugar
Marie-Claude Asselin, directrice exécutive

On trouvera à l'annexe A les biographies des administrateurs et des membres du personnel.

SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE REMIS AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT (AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNA- TIONAL) (SPORT)

Le Conseil d'administration a préparé un plan d'entreprise et un budget pour la période. Ce plan d'entreprise a été conçu afin de permettre la réalisation du mandat du CRDSC en vertu de la Loi. Une copie de ce plan d'entreprise est jointe à l'annexe B. Le CRDSC a reçu 810 000 \$ en soutien financier de Sport Canada au cours de la période.

PLAN D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration du CRDSC avait les objectifs suivants durant la période :

OBJECTIF 1 : Accroître l'excellence au sein du système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada

- 1.1 Mettre en œuvre les amendements au Code et renforcer le rôle du facilitateur de règlement
- 1.2 Promouvoir le recours à la médiation et à la facilitation de règlement dans les différends liés au sport et prévenir les différends liés au sport
- 1.3 Améliorer la base de connaissance du CRDSC en donnant une formation au personnel et en créant une banque d'informations et de ressources en RED plus complète
- 1.4 Élaborer un programme de rémunération des services afin d'offrir des services aux organismes de sport non

subventionnés et à leurs membres

1.5 Continuer l'éducation des arbitres et médiateurs

1.6 Considérer le meilleur endroit pour le siège social

1.7 Engager un nouveau directeur exécutif

OBJECTIF 2 : Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité

- 2.1 Accroître les échanges et les partenariats avec les membres de la communauté canadienne du sport, plus particulièrement les ONS; informer la communauté du sport sur les meilleures pratiques qui visent à créer une culture axée sur l'équité et mettre en œuvre les stratégies de communication et d'information

OBJECTIF 3 : Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence

- 3.1 Élaborer et mettre en oeuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes
- 3.2 Gérer tous les différends dans le domaine du sport d'une manière juste et efficace
- 3.3 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

RÉSULTATS ET RENDEMENTS POUR 2007-2008

RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENTREPRISE

Ce chapitre propose une évaluation des résultats obtenus au cours de la période.

OBJECTIF
01 ACCROÎTRE L'EXCELLENCE AU SEIN DU SYSTÈME SPORTIF CANADIEN EN RÉDUISANT LE NOMBRE DE DIFFÉRENDS SPORTIFS OU EN LES ÉVITANT ET EN CRÉANT PAR CONSÉQUENT UNE CULTURE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ AU CANADA.

1.1 Mettre en œuvre les amendements au Code et renforcer le rôle du facilitateur de règlement

Les amendements au Code canadien de règlement des différends sportifs sont entrés en vigueur le 1er mai 2007. Le CRDSC désigne maintenant les médiateurs figurant sur sa liste sur une base rotative afin qu'ils agissent comme facilitateurs de règlement. Adoptée au tout début comme une solution temporaire pour pallier à un changement de personnel, ce processus s'est avéré efficace et a également permis aux nouveaux médiateurs du CRDSC d'acquérir une expérience importante.

Des 9 séances obligatoires de facilitation de règlement tenues dans le cadre de dossiers non reliés au dopage en 2007-2008, un seul différend a été réglé par une entente avant la séance d'arbitrage. Cependant, dans 7 des autres dossiers, même lorsqu'un accord n'a pas été conclu, le processus de facilitation de règlement s'est révélé efficace en aidant les parties à mieux comprendre les processus de règlement des différends du CRDSC, ainsi qu'à clarifier les questions à être tranchées par l'arbitre durant l'audience qui ne seraient pas contestées par l'autre partie. Ces ententes sur des questions préliminaires rendent le processus d'arbitrage plus efficace et moins coûteux pour les parties.

Le processus de facilitation de règlement ne retarde pas l'arbitrage et permet aux parties de discuter de leurs différences, d'échanger des pistes de solutions, de maintenir un bon rapport et de rechercher une solution qui réponde aux intérêts de chaque partie.

1.2 Promouvoir le recours à la médiation et à la facilitation de règlement dans les différends reliés au sport et prévenir les différends reliés au sport

En plus du fait que la facilitation de règlement est obligatoire pour des parties qui demandent des services d'arbitrage, les services de médiation et méd-arb sont des options promues sur le site Internet et dans le bulletin. Les utilisateurs potentiels du tribunal sont informés par les employés du CRDSC à propos de leurs options de règlement des différends, incluant les avantages offerts par la médiation et la facilitation de règlement, lorsque pertinent. Des 16 dossiers non-reliés au dopage initiés en 2007-2008, 3 ont été réglés par la facilitation de règlement ou la médiation.

La facilitation de règlement sert également à prévenir des différends, et les membres de la communauté sportive peuvent demander les services d'un facilitateur de règlement en tout temps lorsqu'un désaccord ou un malentendu pourrait dégénérer et devenir un différend. Cependant, les efforts pour promouvoir ce service n'ont pas encore donné lieu à une demande.

1.3 Améliorer la base de connaissance du CRDSC en donnant une formation au personnel et en créant une banque d'informations et de ressources en RED plus complète

Pendant la période, le CRDSC a formé son personnel pour leur permettre de répondre aux besoins de la communauté sportive canadienne d'une manière plus efficace et compétente. À cette fin, une formation a été fournie aux employés du CRDSC en règlement extrajudiciaire des différends et en outils informatiques pour la gestion des dossiers. Les employés du CRDSC ont participé à une séance de planification stratégique et opérationnelle dans le but de mettre en œuvre les nouveaux objectifs stratégiques adoptés par le Conseil en novembre 2007. La séance a également permis aux nouveaux employés de se familiariser avec le règlement de différends dans un milieu sportif.

S'inscrivant dans le développement d'une banque d'informations et de ressources compréhensive en RED, le CRDSC a fait l'acquisition des nouvelles publications et revues afin d'améliorer la bibliothèque du Centre de ressources pour la prévention des différends. Pendant la période, le CRDSC a également fait renaître le bulletin « En Zone Neutre » en publication en ligne publiée trois fois par année.

1.4 Élaborer un programme de rémunération des services afin d'offrir des services aux organismes de sport non subventionnés et à leurs membres

Le CRDSC a entrepris d'explorer la possibilité d'offrir des services de prévention et règlement des différends aux organisations sportives non subventionnées par Sport Canada et leurs membres. Le groupe visé par cette initiative inclut les organisations sportives de niveau provincial. Le CRDSC travaille avec des fédérations sportives provinciales et territoriales qui ont démontré de l'intérêt pour cette initiative.

1.5 Continuer l'éducation des arbitres et médiateurs

Le 1er mai 2007, la nouvelle liste de 41 médiateurs et arbitres est entrée en vigueur. Les membres de cette nouvelle liste, qui fourniront leurs services jusqu'au 31 décembre 2009, ont reçu une formation initiale en janvier 2007 suite à leur nomination. La liste des médiateurs et arbitres du CRDSC se trouve à l'annexe F de ce rapport.

Une conférence pour arbitres et médiateurs était planifiée pour l'année fiscale 2007-2008. Étant donné les défis de la transition entourant le déménagement du bureau et l'embauche de deux employés permanents, la conférence a été repoussée au mois d'octobre 2008. Ceci permet également au CRDSC de former ses arbitres concernant les nouvelles règles anti-dopage en temps opportun pour leur entrée en vigueur le 1er janvier 2009.

1.6 Considérer le meilleur endroit pour le siège social

OBJECTIF 02 Le CRDSC a déménagé son bureau de Laval, Québec, au cœur du quartier des affaires dans le centre-ville de Montréal.

En occupant plus d'espace, le nouveau bureau compte une salle de conférences bien équipée pour tenir des réunions et des séances de médiation et d'arbitrage. La salle de conférences peut accueillir jusqu'à 14 personnes. Le bureau est stratégiquement situé près du métro de Montréal et à une courte distance de marche de la gare Centrale.

L'ouverture officielle du nouveau bureau a eu lieu le 28 février 2008.

1.7 Engager un nouveau directeur exécutif

La nouvelle directrice exécutive a été engagée le 21 février 2007 et a débuté son travail au CRDSC le 12 mars. Après trois semaines d'orientation avec Benoit Girardin, Marie-Claude Asselin a officiellement commencé son mandat en tant que directrice exécutive en avril

2007.

RENFORCER LA CAPACITÉ DES DIRIGEANTS ET PARTICIPANTS DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE EN CRÉANT UNE CULTURE POSITIVE AXÉE SUR L'ÉQUITÉ.

2.1 Accroître les échanges et les partenariats avec les membres de la communauté canadienne du sport, plus particulièrement les ONS; informer la communauté du sport sur les meilleures pratiques qui visent à créer une culture axée sur l'équité et mettre en œuvre les stratégies de communication et d'information

Le Conseil d'administration du CRDSC favorise une approche préventive aux différends sportifs, avec une emphase sur l'éducation afin d'aider la communauté sportive à établir et adopter des processus de gestion et de prise de décision qui sont équitables et qui réduisent les risques de malentendus, désaccords et différends. Cette approche a reçu un accueil favorable de la part de la communauté sportive.

Le CRDSC a assisté à quelques événements d'OMS en 2007.

La directrice exécutive a participé aux ateliers et tables rondes portant sur la prévention des différends lors des événements annuels d'AthlètesCan, Entraîneurs du Canada et Officiels sportifs du Canada, ainsi qu'à la Conférence du leadership sportif. Au cours de ces événements, le CRDSC a tenu des réunions individuelles avec des représentants de onze ONS et de cinq OMS pour discuter de leurs besoins et intérêts en prévention de différends.

En plus de participer à ces événements, le CRDSC a mené une session de formation pour le personnel de la Solution sportive, a créé un nouveau partenariat avec Entraîneurs du Canada et a organisé un atelier pour les ONS dans le cadre des séminaires de SIRC au sujet de la prévention des différends dans les dossiers de sélection.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de communication, le CRDSC a adopté un nouveau logo et une nouvelle image corporative, pour éliminer ADRsportRED et le remplacer par CRDSC. Plusieurs initiatives d'éducation et de communication en ont résulté, dont un nouveau site Internet dévoilé en décembre 2007, l'amélioration et la réédition de publications existantes et la production de nouveau matériel promotionnel. Le nouveau site Internet se veut facile d'utilisation, avec une navigation aisée, et propose un nouveau

RÉSULTATS ET RENDEMENTS POUR 2007-2008

contenu mettant en valeur l'approche préventive aux différends sportifs.

Afin de favoriser sa présence physique au sein de la communauté sportive et pour augmenter la visibilité du CRDSC lors d'événements d'organismes sportifs, le CRDSC a également fait l'acquisition d'un kiosque de sensibilisation.

TABLE
01 TYPES DE DIFFÉRENDS
Les types de différends gérés étaient les suivants :

TYPE DE DIFFÉREND	NOMBRE DE DOSSIERS
Dopage	22
Sélection et admissibilité	12
Brevet	3
Autres	1

OPÉRER ET DIRIGER UNE ORGANISATION FAISANT LA PROMOTION DE L'EXCELLENCE ET DE LA TRANSPARENCE.

3.1 Élaborer et mettre en oeuvre des politiques de gestion

TABLE
02 RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES
Les requêtes provenaient des disciplines sportives suivantes :

DISCIPLINE	NOMBRE DE DOSSIERS
Athlétisme	2
Aviron	1
Badminton	1
Basketball	2
Basketball en fauteuil roulant	3
Bobsleigh	1
Boccia	1
Boxe	2
Crosse	1
Cyclisme	3
Football	7
Hockey	1
Kayak	1
Lutte	3
Nage synchronisée	1
Ski	1
Ski acrobatique	1
Softball	1
Sport en fauteuil roulant	1
Sport équestre	2
Tir	1
Triathlon	3

3.3 S'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes

Chaque année le CRDSC doit respecter diverses obligations d'ordre législatives et contractuelles. Au cours de la période, le CRDSC s'est conformé à ses obligations d'élaborer et présenter un plan d'entreprise pour 2008-2009 et de préparer un rapport financier.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le CRDSC a préparé, élaboré et soumis un plan d'entreprise pour l'exercice 2008-2009. Le plan d'entreprise a été présenté à la secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sport) le 1er mars 2008. Il y est indiqué que le CRDSC pourra : (i) Accroître l'excellence

en sport en prévenant ou en réduisant le nombre de différends sportifs, créant ainsi une culture axée sur l'équité au sein du système sportif canadien. (ii) Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive en créant une culture positive axée sur l'équité. (iii) Opérer et diriger une organisation faisant la promotion de l'excellence et de la transparence. Le plan d'entreprise propose un budget qui prévoit des dépenses de 937 500 \$, réparties comme suit :

- 176 000 \$ pour les frais d'administration - bureau, honoraires professionnels et régie interne;
- 45 000 \$ pour les besoins liés aux langues officielles - traduction de décisions et documents du CRDSC;
- 385 500 \$ pour les opérations et programmes - administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et prévention;
- 331 000 \$ pour les ressources humaines, incluant les salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du CRDSC.

Une aide-comptable a fourni des services de comptabilité au CRDSC au cours de la période. BDO Dunwoody, Cabinet de comptables agréés et conseillers, a vérifié les comptes et transactions financières du CRDSC, et a soumis son rapport par écrit au Comité de vérification le 17 juin 2008. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Vérificateur le 21 juin 2008. Le rapport du vérificateur se trouve à l'annexe D du présent rapport. Le vérificateur y déclare que les politiques du CRDSC sont conformes aux principes comptables du Canada généralement reconnus et que le CRDSC dépend du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada pour la période s'élève à 810 000 \$, et des dépenses de 686 221 \$ ont été engagées au cours de la période. Les dépenses comprennent :

- 225 604 \$ pour les frais administratifs et généraux - bureau, honoraires professionnels et régie interne;
- 39 217 \$ pour les besoins liés aux langues officielles - traduction de décisions et documents du CRDSC;
- 228 807 \$ pour les salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel intérimaire et permanent;
- 192 593 \$ pour les services et programmes offerts par le CRDSC tels que la gestion des dossiers, la prévention, l'éducation et la formation.

Le CRDSC a dégagé un excédent de revenus sur ses dépenses de 123 779 \$. Avant la fin de l'exercice et avant l'approbation des états financiers vérifiés pour la période, le CRDSC a remis à Sport Canada un excédent projeté de 28 369 \$.

CONCLUSION

Le CRDSC poursuit ses objectifs de réduire et de prévenir les différends sportifs à travers le Canada. Au cours de la période, le CRDSC a établi de nouveaux objectifs à long terme qui portent sur l'éducation, la prévention de différends ainsi que l'établissement de nouveaux partenariats. Ces initiatives sont destinées à réduire le nombre de différends sportifs et à rendre les ressources de prévention et de règlement des différends plus accessibles aux membres de la communauté sportive canadienne.

Il est prévu que les efforts investis dans la prévention des différends auront un effet à court terme d'augmenter la prise de conscience des membres de la communauté sportive concernant les attentes face à un système sportif juste, ce qui pourrait hausser temporairement le nombre de demandes pour des services de règlement de différends.

À plus long terme, cependant, l'emphase mise sur l'éducation et la prévention de différends sportifs aura une influence positive sur la façon dont les membres de la communauté sportive communiqueront ensemble, créeront de bonnes politiques et

prendront des décisions équitables. Il est attendu que ces améliorations amèneront une diminution des différends sportifs.

De plus, les efforts de promotion des services de facilitation de règlement du CRDSC apporteront une plus grande compréhension parmi les membres de la communauté sportive en ce qui a trait à l'importance d'un règlement rapide des désaccords et des malentendus afin de maintenir des rapports harmonieux et de répondre aux intérêts de toutes les parties impliquées.

L'adoption de nouvelles règles antidopage par l'Agence mondiale antidopage suggère que les arbitres se verront accordés plus de pouvoir discrétionnaire pour déterminer les sanctions pour certaines violations. Elle affectera non seulement les procédures de gestion de dossiers mais créera également une nouvelle jurisprudence.

Au cours de la période, le CRDSC a amélioré ses pratiques administratives, a maintenu une qualité de services de règlement des différends très élevée et a mis à jour ses stratégies de communication et d'éducation. En 2007, le CRDSC a subi plusieurs transitions importantes, dont des changements de personnel, son nouveau logo et sa nouvelle image corporative, son nouveau site Internet et la relocalisation de son bureau.

La nomination par le ministre de cinq nouveaux

ANNEXE A

BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS ET DU PERSONNEL DU CRDSC

ADMINISTRATEURS DU CRDSC

Allan J. STITT

Allan J. Stitt est président du Stitt Feld Handy Group et d'ADR Chambers Inc. De Toronto, Allan est médiateur, arbitre, conseiller en négociation, facilitateur, formateur et spécialiste en conception de systèmes de règlement extrajudiciaire des différends (RED). Il est professeur auxiliaire à la Faculté de droit de l'Université de Toronto, où il donne des cours sur la négociation et le règlement extrajudiciaire des différends. Il a également été chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Windsor, à la Faculté de droit de l'Université Notre Dame, à l'Université de Lisbonne (Portugal) et à l'Université des Philippines, et il a donné des cours sur la négociation et le règlement extrajudiciaire des différends en Amérique du Nord, en Europe, en Asie, en Afrique et en Australie.

Après avoir obtenu un Baccalauréat en communications à l'Université de Toronto, Allan a obtenu également un Baccalauréat en droit à la Faculté de droit de l'Université de Windsor, et un diplôme Juris Doctorate à la Faculté de droit de l'Université de Détroit, se classant premier dans les deux facultés. Il a ensuite obtenu une Maîtrise en droit à la Faculté de droit de Harvard. Jusqu'en 1994, il était avocat chez Osler, Hoskin & Harcourt.

À la Faculté de droit de Harvard, Allan a étudié la négociation et le règlement extrajudiciaire des différends avec le professeur Roger Fisher, le professeur Frank Sander et Bruce Patton. Il est retourné plusieurs fois à Harvard en qualité d'adjoint à l'enseignement du professeur Fisher. Allan a été président de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada et de l'Arbitration and Mediation Institute of Ontario. Il est actuellement président du Centre de règlement des différends sportifs du Canada, membre du comité consultatif sur les différends commerciaux privés de l'ALENA et membre de la commission indépendante de normalisation de l'International médiation Institute. Il est également le lauréat du Prix d'excellence en règlement extrajudiciaire des différends de l'Association du Barreau de l'Ontario de 2006. Il a conçu des systèmes de

règlement extrajudiciaire de différends pour des organismes tels que l'Association des banquiers canadiens, la Commission ontarienne des droits de la personne, le Barreau du Haut-Canada et la Société Canadian Tire.

Allan est médiateur agréé (C.Med.), arbitre agréé (C.Arb.) et Fellow de l'International Academy of Mediators. Il a réglé par médiation des différends bipartites et multipartites dans divers contextes, notamment en matière de commerce, d'embauche, de travail, de gouvernance d'entreprise, de services bancaires, de préjudice corporel, de sports et de rupture de contrat. Il fait partie des médiateurs autorisés du Programme de médiation obligatoire de l'Ontario établi à Toronto. Il a arbitré de nombreux litiges commerciaux, notamment pour l'Office des transports du Canada et la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario. Ses livres, *ADR for Organizations* (1998) et *Mediating Commercial Disputes* (2003), ont tous les deux été reconnus comme meilleurs vendeurs dans la catégorie affaires. Il est également l'auteur de *Mediation : A Practical Guide* (2004) et du manuel de pratique RED de CCH.

Anne BENEDETTI

Anne Benedetti a fait partie du Programme national de crosse du Canada et elle est actuellement avocate chez Goodmans LLP, où elle pratique le droit administratif et municipal.

Elle est titulaire de diplômes de l'Université Queen's (BA.H. anglais et histoire), de l'Université Western Ontario (LL.B.) et de l'Université d'Oxford (Maîtrise en droit, B.C.L.).

Au cours de ses études à l'Université Queen's, Mme Benedetti a mené l'équipe de Queen's à deux championnats, non seulement à titre de joueuse, mais d'entraîneuse en chef également; elle a continué à jouer dans l'équipe de l'Université Western Ontario, à titre de joueuse et d'entraîneuse

ANNEXE A : BIOGRAPHIES

en chef, pendant qu'elle étudiait le droit. Les activités de Mme Benedetti sur le terrain de sport et dans les salles de classe ont été reconnues tant à l'Université Queen's qu'à l'Université Western Ontario, et elle a été nommée Athlète de l'année par le Queen's Journal et par la Western Gazette lors de ses années de graduation respectives. Après l'obtention de son diplôme en droit à l'Université Western, Châtelaine l'a nommée Femme d'influence / Leader de demain.

Durant ses études à Oxford, Mme Benedetti a obtenu le statut « full blue » de l'équipe d'Oxford et elle a été membre de l'Équipe nationale de crosse de l'Association des sports interuniversitaires de Grande-Bretagne.

De 1999 à 2005, Mme Benedetti a été membre de l'Équipe nationale de crosse du Canada, qui s'est classée quatrième à la Coupe du monde féminine de crosse en 2001, en Angleterre.

Mme Benedetti a travaillé et fait du bénévolat dans le domaine du règlement des différends sportifs, d'abord en qualité de présidente du Conseil athlétique inter-universitaire à l'Université Queen's et ensuite comme bénévole à la Solution-Sport de la Faculté de droit de l'Université Western. Au cours de ses études de droit, elle a été choisie pour exercer la fonction de greffière du Tribunal arbitral du Sport (TAS) aux Jeux du Commonwealth à Manchester, en Angleterre, en 2002. Elle a également publié et rédigé des articles dans le domaine du règlement des différends sportifs internationaux.

Alexandre CHARBONNEAU

Présentement en stage post-doctoral au centre de recherche sur les maladies lipidiques du CHUL, Alexandre Charbonneau tente de déterminer le rôle de certains gènes dans le développement du diabète de type 2. Titulaire d'un doctorat en physiologie de l'exercice de l'Université de Montréal, ce dernier a publié dans divers journaux scientifiques comme *Journal of Physiology*, *American Journal of Physiology* et *International Journal of Sports Medicine*. Il a été chargé de cours et professeur invité à l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Institut National d'Éducation Physique de la Catalogne, pour son expertise en physiologie de l'exercice, méthodologie d'entraînement ainsi que pour ses connaissances sur les aides ergogènes et les stéroïdes anabolisants.

Il a débuté le karaté en 1983 et obtenu sa ceinture noire à l'âge de 14 ans en 1988. Présentement 4e dan en karaté Shotokan, il a participé pendant 18 ans à plusieurs compétitions panaméricaines et internationales. En 1994 et 1999, il a séjourné au Japon pendant une période d'un an pour parfaire ses connaissances de cet art martial. Retraité de la compétition depuis 2002, il continue d'offrir ses conseils en entraînement pour multiples karatékas en plus d'avoir une école de karaté à Montréal. En plus d'avoir excellé en tant qu'entraîneur auprès de karatékas, il a également été entraîneur pour plusieurs athlètes de diverses disciplines sportives (cyclisme, football américain, water-polo et boxe).

En plus de ses activités de recherche, d'entraîneur de karaté et de chargé de cours, Alexandre donne des conférences en milieu scolaire pour sensibiliser les adolescents aux effets délétères de l'utilisation de stéroïdes anabolisants.

Alexandre réside à Québec en plus d'avoir pignon sur rue à Montréal.

Susanne M. DANDENAU

Susanne Dandenaault est membre du Conseil d'administration du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) depuis sa création, en décembre 2003. Avant sa nomination au Conseil du CRDSC, Susanne a été présidente du Conseil d'AthlètesCan, l'Association qui représente les athlètes des équipes nationales du Canada, et de l'Association des athlètes du Manitoba de 1999 à 2001. Par la suite, elle a été présidente de l'Association d'haltérophilie du Manitoba de 2004 à 2006. Susanne exerce actuellement les fonctions de conseillère juridique chez Paterson Global Foods Inc. et elle est également conférencière spécialiste de la motivation.

Susanne a obtenu un diplôme en droit à l'Université du Manitoba. Elle a également reçu une bourse d'étude en athlétisme de cinq ans de l'Université de Washington, où elle a obtenu deux Baccalauréats ès arts (psychologie et études environnementales).

Susanne a été membre de l'équipe nationale junior d'athlétisme à trois reprises (lancer du disque et du poids). Elle a été championne nationale d'haltérophilie (catégorie + 75 kg) neuf fois. En 1998, 1999, 2001, 2002 et 2003, elle a participé aux Championnats du monde d'haltérophilie et s'est classée 14e en Finlande, 18e en Grèce, 11e en

Turquie, 14e en Pologne et 20e à Vancouver. Elle a fait partie de l'équipe d'haltérophilie aux Jeux panaméricains de 1999 et 2003, et elle s'est classée au 5e rang dans la catégorie des + 75 kg. Susanne détient le record canadien à l'arraché (105,0 kg), à l'épaulé-jeté (136,5 kg) et au total (237,5 kg). Elle a établi QUATORZE records canadiens en tout et elle est la première Canadienne et la troisième Nord américaine de l'histoire de l'haltérophilie à avoir réussi à soulever 300 livres à l'arraché-jeté.

Susanne et son époux, Richard Mason, ont un fils d'un an, Nash. Ils vivent actuellement à Winnipeg, au Manitoba, dans une maison pleine d'animaux domestiques.

Bruce KIDD

Bruce Kidd est professeur et doyen de la Faculté d'éducation physique et de santé de l'Université de Toronto. Il est titulaire de diplômes de l'Université de Toronto (B.A., Économie politique), de l'Université de Chicago (M.A., Éducation) et de l'Université York (M.A. et Ph.D., Histoire).

Bruce enseigne et il a rédigé de nombreux ouvrages sur l'histoire et l'économie politique du sport à l'échelle canadienne et internationale, notamment sur les droits des athlètes. Il est l'auteur ou l'éditeur de huit livres et de nombreux articles, mémoires, exposés, pièces de théâtre, et textes cinématographiques et radiophoniques. *The Struggle for Canadian Sport* (University of Toronto Press, 1996), qui relate les efforts des dirigeants sportifs au Canada au cours de la période entre la Première et la Seconde guerres mondiales, a remporté le Book Prize de la North American Society for Sport History en 1997. Son dernier ouvrage, publié en collaboration avec Jim Phillips et intitulé *From Enforcement and Prevention to Civic Engagement: Research on Community Safety* (Toronto : Centre de criminologie, Université de Toronto, 2004) est le fruit de son travail dans le domaine du sport et du développement social.

Bruce a siégé sur de nombreux conseils d'organismes locaux, nationaux et internationaux liés au sport, dont le Conseil international pour l'Éducation Physique et la Science du Sport, l'International Campaign Against Apartheid Sport, la Stadium Corporation of Ontario et WomenSport International. Il est membre du Commonwealth Advisory Body on Sport, président du Comité pour la coopération par le sport des Jeux du Commonwealth Canada et vice-président du Centre de règlement des différends sportifs du Canada, créé par la Loi sur l'activité physique et le sport de 2003. Il est membre du groupe dirigeant de l'initiative Call to Action on Physical Activity de la Ville de Toronto.

Bruce a été associé toute sa vie au Mouvement olympique.

Il a participé aux Jeux en tant qu'athlète (athlétisme, 1964), journaliste (1976), collaborateur d'émissions artistiques et culturelles (1976 et 1988), et spécialiste en sciences sociales accrédité (1988 et 2000).

À deux reprises, Bruce a été élu Athlète de l'année du Canada par la Presse canadienne (1961 et 1962). Il est membre du Temple de la renommée du sport du Canada, du Temple olympique de la renommée du Canada (à la fois en tant qu'athlète et fondateur) et du Temple de la renommée du sport de l'Université de Toronto. En 2005, il a reçu l'Ordre olympique du Canada.

Au cours de sa carrière en athlétisme, Bruce a détenu quatre records du monde dans la catégorie junior, remporté 18 championnats nationaux et établi de nombreux records au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, dont l'un – le record canadien junior de 5 000 mètres hommes – tient toujours après 44 ans. Il a été médaillé d'or et de bronze aux Jeux du Commonwealth en Grande-Bretagne en 1962, et membre de l'équipe olympique en 1964.

En 1997, le Prix sportif canadien a créé le prix Bruce Kidd, afin d'honorer un remarquable athlète de l'équipe nationale qui a contribué de façon significative au sport en tant que chef de file.

En 2004, M. Kidd a été nommé Officier de l'Ordre du Canada. En 2006, il a reçu un prix pour l'ensemble de ses réalisations de la Commonwealth Sports Awards Foundation.

Clayton MILLER

Clayton Miller est avocat à Kelowna (C.-B.), où il pratique le droit à titre indépendant.

Il a poursuivi ses études à l'Université de Colombie-Britannique, où il a obtenu des diplômes de premier cycle en physique et en enseignement secondaire. Il a obtenu son diplôme en droit à l'Université de la Saskatchewan et il est en train de rédiger sa thèse de maîtrise en droit, qui porte sur l'éthique et la responsabilité professionnelle.

M. Miller est membre de l'Équipe nationale de tir au pigeon d'argile depuis 1994. Il a participé aux Jeux panaméricains en 1999 (médaillon de bronze) et 2003 (4e place). Il a participé aux Jeux du

ANNEXE A : BIOGRAPHIES

Commonwealth en 2002 (médaille d'or) et 2006 (médaille de bronze). Il a également représenté le Canada aux Jeux olympiques de 1996.

M. Miller est actif dans le domaine de la politique des sports au Canada. Il siège actuellement au Comité exécutif de la Fédération de tir du Canada, il est membre du Comité olympique canadien et il a représenté les athlètes au Conseil d'administration du Centre canadien multisports de Saskatchewan en 2005 et 2006.

Aimable NDEJURU

Aimable Ndejuru a agi à titre de commissaire à la Commission canadienne des droits de la personne de décembre 2004 à janvier 2008. Il possède une expérience de plus de 15 ans en matière de droit de la personne dont 12 ans comme commissaire à la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISR). Depuis la fin de son mandat comme commissaire à la CISR, M. Ndejuru est conseiller spécial en développement professionnel et il agit comme mentor à la même commission. Pour remplir sa fonction de décideur, M. Ndejuru a bénéficié de plusieurs sessions et d'une formation continue en droit de la personne.

M. Ndejuru détient un doctorat en sciences du sport et en anthropologie de l'Université de Cologne conjointement avec la Deutsche Sporthochschule Köln en Allemagne. Cette dernière institution lui avait conféré auparavant un diplôme d'état en éducation physique et sport, avec spécialisation en athlétisme, basketball, lutte, escrime, boxe et tennis.

L'expérience professionnelle de M. Ndejuru s'étend sur trois continents : en Afrique, au Rwanda précisément, il a été entraîneur de sports à l'Université Nationale du Rwanda, à l'Institut Pédagogique Nationale (IPN) et à l'École normale de Byimana. Ses équipes universitaires et de l'IPN ont remporté des championnats régionaux en athlétisme et en soccer. En Allemagne, il a eu le privilège de servir de guide aux jeux olympiques de Munich, il a été professeur d'éducation physique et entraîneur de sport dans les collèges spécialement en athlétisme, basketball et natation. Parallèlement, il a travaillé comme entraîneur de tennis dans les clubs de tennis privés et comme journaliste sportif et commentateur sportif à la Radio Deutsche Welle.

Au Canada, il a été chargé de cours et professeur au département de Kinanthropologie de l'Université du Québec à Montréal, UQAM.

Très actif dans le milieu communautaire montréalais, il a été un des membres fondateurs de clubs de tennis des quartiers et organisateur des compétitions de tennis inter quartiers. Il a dispensé des cours de natation et de tennis au YMCA de Montréal. Entraîneur de tennis pour les jeunes enfants à la ville de Montréal, il a également entraîné des adultes dans des clubs privés.

Ancien coureur de cross-country et de course de fond (5,000 et 10,000m), il demeure actif en tennis et en cyclisme. Marié, Aimable Ndejuru est père de trois grandes filles et grand père d'un petit garçon et d'une petite fille.

Dianne NORMAN

Dianne a pris part au programme national de basketball du Canada de 1987 à 2003. Elle a représenté le Canada lors des Jeux olympiques de 1996 et de 2000, ainsi qu'aux Universiades, aux Jeux panaméricains, aux Jeux de la francophonie et à plusieurs autres rencontres internationales.

Dianne a compétitionné pour l'Université Laurentienne et, au cours de cette période, a remporté deux championnats nationaux et a été quatre fois membre des équipes d'étoiles canadiennes. Elle a joué en tant que professionnelle en Allemagne, en Espagne et en Suisse. Dianne a mis fin à sa carrière en basketball en 2003. Elle a obtenu un diplôme en Science politique et éthique ainsi qu'une maîtrise en philosophie de l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle étudie actuellement (à temps très partiel) pour obtenir une maîtrise en administration de l'Université Dalhousie.

Elle a obtenu un diplôme en Science politique et éthique ainsi qu'une maîtrise en philosophie de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Dianne siège à plusieurs comités, dont Olympiens Canada (section Atlantique), le Centre canadien de sport Atlantique et le Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

Dianne demeure présentement à Halifax avec son mari et ses deux enfants, où elle gère son propre entreprise, Onward Facilitation.

Gordon E. PETERSON

Gordon Peterson est membre du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) depuis sa création, en décembre 2003. Avant sa nomination au Conseil d'administration du CRDSC, Gord avait participé au Groupe de travail sur le règlement extrajudiciaire des différends (RED), en 2000-2001, qui avait été chargé d'examiner la faisabilité d'un système de règlement extrajudiciaire des différends sportifs au Canada. Gord a par la suite présidé le Comité de mise en oeuvre du système RED (2001-2002) et également le Comité directeur ADRSportRED, le prédécesseur du CRDSC, pendant que le Parlement adoptait la loi qui allait créer le CRDSC.

Gord a obtenu un Baccalauréat en administration des affaires avec honneurs à l'Université Simon Fraser (SFU), ainsi qu'un Baccalauréat en droit (LL.B) et une Maîtrise en administration des affaires (M.B.A) à l'Université Western Ontario (UWO). Ses diplômes en administration des affaires comprennent une spécialisation en finances, suivie à la SFU ainsi qu'à l'École de commerce Ivey de UWO. Combinées à son expérience en droit, ses connaissances dans ce domaine lui procurent une base solide pour prendre des décisions au nom des organismes qu'il a servis. Gord pratique actuellement le droit des sociétés (spécialisé en valeurs mobilières).

Ancien membre de l'équipe nationale de plongeon, Gord a une longue expérience du milieu sportif du Canada. Il a commencé à entraîner d'autres athlètes alors qu'il était encore plongeur et par la suite il a exercé des fonctions d'officiel et d'autres responsabilités liées à la gouvernance des organismes de sport, lorsqu'il a débuté sa carrière professionnelle. Il est actuellement officiel de haut niveau en plongeon et a été juge à l'occasion de nombreuses manifestations internationales, dont la Coupe du monde, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth. Il a été vice-président de la Section provinciale de plongeon de Colombie-Britannique, président de l'Association canadienne de plongeon amateur (aujourd'hui Plongeon/Diving Canada) et président de la Fédération aquatique du Canada (l'organisme cadre pour la natation, le plongeon, le waterpolo et la nage synchronisée, membre de la Fédération internationale de natation – Fina).

Gord est également membre du Conseil d'administration du Comité olympique canadien (COC) et de

son Comité exécutif.

Il a participé activement à de nombreux comités du COC, notamment en qualité de président du Comité de sélection de l'équipe, président du Comité des règlements administratifs, membre du Comité de la rémunération et membre du Comité de vérification, et a siégé également à de nombreux groupes de travail du COC, tels que le Groupe de travail sur le sport de haute performance.

Outre ses fonctions de gouvernance, Gord a statué sur de nombreux différends et appels dans le domaine du sport, aux niveaux local, national et international. Il est actuellement membre du Comité du dopage de la FINA, qui tranche les affaires de dopage impliquant des athlètes de niveau international dans les sports aquatiques.

Il vit à London, en Ontario, avec son épouse et ses deux enfants.

Tamar PICHETTE

Tamar Pichette est avocate. Elle a dix ans d'expérience dans le domaine du litige commercial et notamment en règlement extrajudiciaire de différends. Elle a été conseillère pour l'Association de Tae Kwon Do du Québec, et a occupé les postes d'entraîneure adjointe de soccer – ligue interne pour garçons, et d'entraîneure de la ligue de soccer inter cité pour filles de Lac St-Louis.

Elle a obtenu des diplômes en droit de l'Université Oxford, en Angleterre, et d'Osgoode Hall, à Toronto, en Ontario, après avoir fait des études de premier cycle au Vassar College, à New York, et à la London School of Economics, à Londres, en Angleterre.

Elle a publié notamment « The Obligation to Obey Law: a New Theory and an Old Problem », dans l'Osgoode Hall Law Journal.

Carla QUALTROUGH

Carla Qualtrough, de Vancouver, est une avocate des droits de la personne et une athlète paralympique. Carla s'est jointe à l'organisation 2010 Legacies Now en août 2006 à titre de directrice, Intégration et Tourisme sportif, et elle est également la présidente élue du Comité paralympique canadien. Elle a la responsabilité d'élaborer une stratégie pour faire des Jeux olympiques et paralympiques 2010 une véritable célébration

ANNEXE A : BIOGRAPHIES

de la diversité et de l'intégration. Sa mission sera de profiter de l'occasion fournie par l'organisation des Jeux de 2010 pour combattre l'injustice et promouvoir les objectifs de la politique sociale, notamment à l'égard des groupes traditionnellement marginalisés et désavantagés.

Carla possède une expérience unique dans les domaines des droits de la personne et de la politique du sport. Elle a été conseillère juridique à

PERSONNEL DU CRDSC

Fredy IUNI

(Coordonnateur d'éducation et de communication depuis le 30 novembre 2007)

Fredy a récemment gradué de l'Université de Calgary, division de la recherche en éducation, avec une maîtrise en technologie de l'éducation.

Fredy a travaillé dans le laboratoire de recherche de la technologie du sport à l'Université de Calgary et faisait partie d'une équipe qui a développé des programmes de multimédia et Internet concernant la flexibilité, l'entraînement physique en gymnase, la crosse, F.I.T. Breaks et autres projets.

Fredy possède également un baccalauréat en psychologie de l'Université York.

Nathalie LABELLE

(Adjointe exécutive, depuis le 29 novembre 2007)

Nathalie est responsable de la gestion des dossiers et de l'administration, du développement de projets administratifs et de la gestion de dossiers tant au niveau de la comptabilité que des ressources humaines.

Nathalie possède plus de 20 ans d'expérience en tant qu'adjointe exécutive à la haute direction d'entreprises publiques et privées. Elle possède également une vaste expérience dans le domaine de la gestion d'événements pour des assemblées annuelles et conseils d'administration.

De plus, Nathalie était récemment responsable

à la fois pour le Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique et pour la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). En plus de ses obligations à titre d'avocate plaidante pour les deux organisations, elle a assumé les fonctions d'avocate principale et de porte-parole de la CCDP lors d'une mission en Inde qui avait pour but de discuter des droits relatifs à l'invalidité et de la définition légale d'« invalidité ». En ce qui a trait à la politique du sport, Carla a été première conseillère du secrétaire parlementaire (Sport) du premier ministre en 2005, et à ce titre elle a été chargée des recherches et de la rédaction de l'ébauche du Rapport au premier ministre sur les avantages de créer un ministère distinct responsable de l'activité physique et du sport au Canada.

d'une équipe pour une activité de levée de fonds pour la Société canadienne du cancer.

Johanne POIRIER

(Coordonnatrice administrative, a tenu cette position jusqu'au 8 novembre 2007)

Ex gestionnaire de dossiers en règlement de différends sportifs.

10 années d'expérience à titre d'adjointe administrative et de coordonnatrice dans le milieu pharmaceutique, dans les domaines du marketing, des finances et des ressources humaines.

Coordonnatrice de projet au sein de l'industrie de l'aéronautique (implantation de SAP).

Ex présidente d'un Centre de la petite enfance, bilingue et à but non lucratif.

Louise STORELLI

(Adjointe exécutive, a tenu cette position jusqu'au 17 novembre 2007)

Coordonnatrice des relations publiques dans l'industrie automobile assumant l'administration des véhicules de presse et les demandes de journalistes.

Coordonnatrice des assignations internationales et de la relocalisation d'exécutifs et d'ingénieurs dans le domaine de l'aviation.

Plus de 10 années d'expérience comme adjointe exécutive dans différents domaines tels l'industrie

ANNEXE B

PLAN D'ENTREPRISE DU CRDSC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007-2008

INTRODUCTION

LA POLITIQUE CANADIENNE DU SPORT

La Politique canadienne du sport identifie quatre objectifs principaux : accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport.

Les objectifs de participation et d'excellence visent l'accroissement de la capacité des individus, des collectivités et des institutions, de même que des ressources financières et matérielles du système sportif canadien.

L'objectif relatif aux ressources accrues vise à s'assurer que les composantes essentielles d'un système éthique de développement du sport centré sur les athlètes/participants sont en place, et continuellement modernisées et renforcées, selon les besoins.

La Politique canadienne en matière de sport concentre les efforts des gouvernements sur l'identification et le renforcement des chaînons les plus faibles du système sportif canadien aux plans national, provincial, territorial et communautaire, afin d'en maximiser l'efficacité.

La Loi favorisant l'activité physique et le sport L.C. 2003 C-2 (la «Loi») a reçu la Sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. Elle prévoit en outre la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le «CRDSC»). Le CRDSC a ouvert ses portes le 1er avril 2004.

ÉNONCÉ DE MISSION

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport et en conformité avec les dispositions de la Loi, la mission du CRDSC est d'offrir à la communauté sportive un service national consacré à la prévention et au règlement des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une aide pour favoriser le règlement extrajudiciaire des différends.

SOMMAIRE

Le plan d'entreprise actuel repose sur les réalisations et les changements qui ont eu lieu en 2006-2007.

L'année 2006-2007 a été marquée par les Jeux du Commonwealth de Melbourne, en Australie et les Jeux du Canada de Whitehorse 2007. Au cours de 2006-2007, le CRDSC a géré des cas de dopage et autres différends et un nombre croissant de médiations.

Le Centre de ressources du CRDSC a accru sa contribution à de nombreux événements nationaux et provinciaux. Le CRDSC a également amélioré son site Internet, qui offre des informations ciblées sur les moyens de prévenir et de résoudre les différends dans le domaine du sport.

En outre, le CRDSC a sélectionné à l'automne 2006, 41 nouveaux membres, arbitres et médiateurs d'expérience afin de régler les différends sportifs.

Enfin, en vue d'améliorer ses services et ses programmes, le CRDSC a amélioré son Code de procédure adopté le 1er avril 2006.

C'est sur cette toile de fond que le CRDSC a élaboré son plan d'entreprise pour 2007-2008.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INITIATIVES

Les priorités du CRDSC, pour l'exercice 2007-2008, consisteront notamment à : mettre en oeuvre les amendements au code de procédure (le «Code») et renforcer le rôle du facilitateur de règlement ;

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

promouvoir le recours à la médiation et à la facilitation de règlement dans les différends sportifs et prévenir les différends sportifs ; accroître les échanges et les partenariats avec les membres de la communauté canadienne du sport, plus particulièrement les organismes nationaux de sport (les «ONS») ; informer la communauté du sport sur les meilleures pratiques qui visent à créer une culture axée sur l'équité; mettre en oeuvre les stratégies de communication et d'information; développer une grille tarifaire pour la prestation des services du CRDSC ; considérer le meilleur endroit pour le siège social et engager un nouveau directeur exécutif.

CADRE LÉGISLATIF DU CRDSC

La Loi constitue le CRDSC, auquel elle confère un statut d'organisme à but non lucratif. Elle énonce sa structure, sa mission, ses attributions et ses règles de fonctionnement. Étant donné l'intention de faire du CRDSC un organisme indépendant du gouvernement, la Loi précise que le CRDSC n'est ni mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, ni un établissement public ni une société d'État.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Loi précise que le CRDSC doit être composé d'un Centre de règlement des différends (« secrétariat ») et d'un Centre de ressources, mais elle laisse au CRDSC le soin de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions, afin de s'assurer qu'il pourra s'adapter à l'évolution des besoins de la communauté sportive dans le but d'accroître davantage les ressources dans la communauté sportive du Canada.

En vertu de la Loi, la direction et l'administration des affaires du CRDSC sont assurées par un conseil d'administration composé du directeur exécutif du CRDSC, qui est administrateur d'office, et de 12 autres administrateurs. En décembre 2003, le ministre a

nommé les administrateurs après consultation de la communauté sportive. Les lignes directrices prévues à la Loi exigent que le conseil d'administration soit composé de femmes et d'hommes qui : a) sont voués à la promotion du développement du sport ; b) possèdent une compétence et une expérience propres à aider le CRDSC à réaliser ses objectifs ; c) sont représentatifs de la communauté sportive; et d) sont représentatifs de la diversité et de la dualité linguistique de la société canadienne. Depuis le 1er janvier 2006, le Conseil d'administration est composé de huit membres et le CRDSC attend les prochaines nominations ministérielles.

Le directeur exécutif est le chef de direction du CRDSC. Le chef de direction, qui exerce ses fonctions à temps plein, est chargé de la réalisation des objectifs et de la mission du CRDSC, notamment du pilotage des projets, des programmes et des services offerts par le CRDSC, et de la supervision de leur bonne mise en oeuvre à travers le Canada. Le chef de direction et le personnel coordonnent leurs activités et leurs projets dans le but de réaliser les objectifs du CRDSC et de fournir les services prescrits aux parties intéressées du CRDSC.

Le Secrétariat et le Centre de ressources sont gérés à l'interne, par le personnel du CRDSC.

Le Conseil d'administration examine et révisé au besoin la gestion du Secrétariat et du Centre de ressources, au cours de l'exercice financier, afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'ANNÉE SONT :

- Susanne Dandenault
- Pierre Hutsebaut (a démissionné le 31 décembre 2006)
- Bruce Kidd
- Dianne Norman
- Me Gordon Peterson

- Me Tamar Pichette
- Me Allan J. Stitt (président du Conseil d'administration)
- Steven Sugar
- Me Benoit Girardin (administrateur d'office)

LES MEMBRES DU PERSONNEL DU CRDSC SONT :

- Me Benoit Girardin, directeur exécutif
- Johanne Poirier, coordonnatrice administrative
- Louise Storelli, adjointe exécutive
- Danielle Comeau (consultante) : aide-comptable
- Me Julie Duranceau, facilitatrice de règlement et coordonnatrice du Centre de ressources (a démissionné en octobre 2006)
- Julie Audette, coordonnatrice administrative et adjointe exécutive (a démissionné en octobre 2006)

Les comptables agréés de la firme BDO Dunwoody ont été nommés par le Conseil d'administration comme vérificateurs indépendants.

LES ARBITRES ET MÉDIATEURS PAR PROVINCE SONT :

NOUVELLE-ÉCOSSE

Me Peter J. Mackeigan (Médiateur et Arbitre)
L'honorable Stewart McInnes (Médiateur et Arbitre)

QUÉBEC

Me Bernard A. Roy (Arbitre)
Me Patrice M. Brunet (Arbitre)
Me Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Me Jean-Guy Clément (Arbitre)
L'honorable Marc Lalonde (Arbitre)
L'honorable Paule Gauthier (Médiateur et Arbitre)
L'honorable Benjamin J. Greenberg (Arbitre)
Me Richard W. Pound (Arbitre)
Me L. Yves Fortier (Arbitre)

MANITOBA

Me James W. Hedley (Arbitre)

ALBERTA

Me Anton M.S. Melnyk (Médiateur et Arbitre)
Me Deborah Sword (Médiateur et Arbitre)
Me Ian R. MacDonald (Médiateur)
Me John Harrison Welbourn (Arbitre)
Me Roger Gunn (Médiateur)

YUKON

Me Joie Quarton (Arbitre)

ONTARIO

Me Michel G. Picher (Médiateur et Arbitre)
Me Graeme Mew (Médiateur et Arbitre)
Me Ed Ratushny (Arbitre)

STRATÉGIE PLURIANNUELLE ET OBJECTIFS POUR 2007-2008

L'honorable John Watson Brooke (Arbitre)
Me Jane H. Devlin (Médiateur et Arbitre)
Me Ross C. Dumoulin (Arbitre)
Me Richard H. McLaren (Arbitre)
Me Larry Banack (Médiateur et Arbitre)
Me Kevin M. Burkett (Médiateur et Arbitre)
Me James E. Doyle (Arbitre)
Me Kathleen J. Kelly (Médiateur et Arbitre)
Me Henri Pallard (Arbitre)
Me Greg Ambrozic (Médiateur)
Me George W. Taylor (Médiateur)
Me David Bennett (Médiateur)
Me Kileen Dagg Centurione (Médiateur)
Me Lyon Gilbert (Médiateur)
Me Paul-Denis Godin (Médiateur)
Me Bunny McFarlane (Médiateur)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Me Tricia C. M. Smith (Arbitre)
Me John P. Sanderson (Médiateur et Arbitre)
Me Barbara Cornish (Médiateur et Arbitre)
Me Carol Roberts (Arbitre)

OBJECTIFS À LONG TERME 2004-2008

Les stratégies du CRDSC à long terme (quatre ans) sont fondées sur les objectifs de la Politique canadienne du sport, à savoir accroître la participation, l'excellence, les ressources et l'interaction dans le sport, ainsi que sur la mission du CRDSC qui consiste à fournir un service national de règlement extrajudiciaire des différends sportifs.

a) Excellence et expertise

Accroître l'excellence au sein du système sportif

canadien en renforçant une culture axée sur l'équité et en fournissant des services exceptionnels de médiation et d'arbitrage pour le règlement des différends sportifs.

b) Participation

Accroître l'accessibilité et l'inclusion du système sportif canadien en accroissant la capacité des dirigeants et des décideurs à prendre des décisions justes et impartiales et en fournissant les services et ressources de RED du CRDSC partout au Canada et dans les deux langues officielles.

c) Ressources

Renforcer la capacité des dirigeants et participants de la communauté sportive afin de leur permettre de mieux gérer et prévenir les différends, de mieux comprendre et rendre des décisions et de créer une culture axée sur l'équité en développant au sein du CRDSC la structure de services et de ressources nécessaire pour offrir un service national de règlement extrajudiciaire des différends optimal à la communauté sportive.

d) Interaction accrue

Accroître et créer une culture axée sur l'équité en développant et maintenant des relations harmonieuses avec les membres de la communauté sportive.

e) Gestion saine et efficace

Exploiter et administrer une organisation équilibrée, efficace et transparente qui fait preuve de leadership, dans son respect des principes de gouvernance et de gestion, et des valeurs humaines.

OBJECTIFS ET INITIATIVES PLANIFIÉS POUR 2007-2008

Activités courantes

En date du 1er mars 2007, le CRDSC a traité plus de 32 différends au cours de l'année fiscale 2006-2007 dans des affaires ayant trait notamment à la sélection des équipes, à l'octroi de brevets aux athlètes, à des mesures disciplinaires et aux

règlements anti-dopage. Le CRDSC a offert des ateliers pour mieux informer la communauté sportive sur le règlement extrajudiciaire des différends. Le CRDSC a également amélioré son nouveau Code de procédures. Le CRDSC a sélectionné 41 nouveaux membres arbitres et médiateurs, tous expérimentés et formés pour mieux régler les différends sportifs. Le CRDSC a en outre formé ses arbitres et médiateurs en matière de dopage et de différends sportifs, en janvier 2007.

Activités prévues pour 2007-2008

À l'approche des Jeux Panaméricain de 2007 à Rio de Janeiro et de l'augmentation des affaires de dopage, le CRDSC prévoit que sa charge de travail annuelle atteindra plus de 50 cas en 2007-2008.

L'objectif du Centre de ressources est d'aider la communauté sportive à prévenir les différends et permettre aux organismes nationaux de sport de gérer à l'interne les différends qui ne peuvent être évités, en renforçant les capacités des ONS elles-mêmes. Le Centre de ressources offre une banque nationale de décisions de règlement des différends ainsi que d'autres ressources pour faire connaître à la communauté sportive l'information sur les meilleures pratiques en matière de règlement des différends sportifs. Dans le but de créer un environnement équitable, ouvert et positif, le Centre de ressources élaborera des guides et offrira des ateliers axés sur des services et des techniques reliés à un règlement basé sur les intérêts des parties. L'intention est de donner au Centre de ressources un rôle proactif dans l'élaboration de politiques judiciaires et de mécanismes de règlement des différends équitables et efficaces au moyen de campagnes d'information, d'activités de formation, et d'autres initiatives.

Clientèle

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que tous les organismes nationaux de sport et organismes multisports soient dotés d'un mécanisme interne de règlement des différends. Lorsque des différends concernant des athlètes et des entraîneurs d'équipes nationales ne peuvent être réglés à l'interne, ceux-ci seront administrés par le CRDSC.

Les services rendus par le CRDSC peuvent également être offerts dans d'autres domaines d'un commun accord. Tous les organismes nationaux de sport et quiconque affilié à un organisme national de sport, notamment ses membres, peuvent convenir de soumettre un différend au CRDSC et bénéficier de ses services, à condition de remplir les critères d'admissibilité adoptés par le CRDSC.

Lorsque d'autres organisations de sports et leurs membres demandent à recourir aux services du CRDSC, le Conseil d'administration peut, sous réserve de certaines conditions, leur donner accès au CRDSC.

Objectifs 2007-2008

BUDGET 2007-2008
Le budget 2007-2008 vise à améliorer le système sportif canadien en réduisant le nombre de différends sportifs ou en les évitant et en créant par conséquent une culture axée sur l'équité au Canada.

Initiatives :

- Mettre en oeuvre les amendements au Code et renforcer le rôle du facilitateur de règlement
- Promouvoir le recours à la médiation et à la facilitation de règlement dans les différends sportifs et prévenir les différends sportifs
- Améliorer la base de connaissance du CRDSC en donnant une formation au personnel et en créant une banque d'informations et de ressources en RED plus complète
- Élaborer un programme de rémunération des services afin d'offrir des services aux organismes de sport non subventionnés et à leurs membres
- Continuer l'éducation des arbitres et médiateurs
- Considérer le meilleur endroit pour le siège social

ANNEXE C

COMITÉS DU CRDSC POUR 2007-2008

Allan Stitt est membre de tous les comités sauf du comité de vérification.

Marie-Claude Asselin est le membre d'office de tous les comités.

EXÉCUTIF

Allan Stitt
(Président)
Anne Benedetti
Bruce Kidd
Dianne Norman
Carla Qualtrough
Marie-Claude Asselin

CONFORMITÉ

Tamar Pichette
(Présidente)
Alexandre Charbonneau
Susanne Dandenault
Gordon Peterson
Carla Qualtrough
Allan Stitt
Marie-Claude Asselin

ÉDUCATION ET COMMUNICATION

Dianne Norman
(Présidente)
Alexandre Charbonneau
Bruce Kidd
Aimable Ndejuru
Allan Stitt
Marie-Claude Asselin

EXPANSION

Carla Qualtrough
(Présidente)
Anne Benedetti
Bruce Kidd
Clayton Miller
Dianne Norman
Allan Stitt
Marie-Claude Asselin

PARTENARIAT

Anne Benedetti
(Présidente)
Bruce Kidd
Aimable Ndejuru
Gordon Peterson
Carla Qualtrough
Allan Stitt
Steven Sugar
Marie-Claude Asselin

RESSOURCES HUMAINES

Bruce Kidd
(Président)
Alexandre Charbonneau
Aimable Ndejuru
Allan Stitt
Steven Sugar
Marie-Claude Asselin

RÉVISION DU CODE

Allan Stitt (Président)
Anne Benedetti
Clayton Miller
Gordon Peterson
Marie-Claude Asselin

VÉRIFICATION

Steven Sugar
(Président)
Bruce Kidd
Clayton Miller
Dianne Norman
Marie-Claude Asselin

ANNEXE D

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007-2008

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

Table des matières

Rapport des vérificateurs

États financiers

Bilan

État des résultats

État de l'évolution des actifs nets

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers



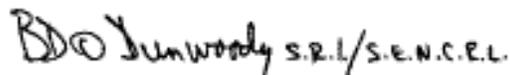
Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Nous avons vérifié le bilan du Centre de règlement des différends sportifs du Canada au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 4 juin 2008

*BDO Dunwoody s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société en nom collectif à responsabilité limitée constituée en Ontario
BDO Dunwoody LLP is a Limited Liability Partnership registered in Ontario*

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Bilan

31 mars **2008** **2007**

Actif

Court terme

Encaisse	116 662 \$	22 321 \$
Apport à recevoir (Note 6)	-	70 943
Taxes de vente à recevoir	20 500	28 818
Frais payés d'avance	11 427	12 779

148 589 **134 861**

Immobilisations (Note 4)

25 385 **31 694**

173 974 \$ **166 555 \$**

Passif et actifs nets

Court terme

Comptes à payer et frais courus (Note 5)	84 680 \$	134 861 \$
Apport à payer (Note 6)	62 626	-

147 306 **134 861**

Actifs nets

Investis en immobilisations	25 385	31 694
Non affectés	1 283	-

26 668 **31 694**

173 974 \$ **166 555 \$**

Éventualités (Note 8)

Au nom du conseil

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Centre de règlement des différends sportifs du Canada État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Produits		
Apport (Note 6)	810 000 \$	933 900 \$
Autre revenu	2 690	2 662
Remboursement de l'apport excédentaire (Note 6)	(131 495)	(98 911)
	681 195	837 651
Charges		
Générales et administratives		
Promotion et communications	51 197	10 867
Honoraires professionnels	50 053	85 713
Loyer	37 766	38 026
Frais de réunions	16 688	3 353
Frais de bureau	15 326	22 943
Assurances	14 561	13 223
Frais de déplacement	12 859	22 837
Téléphone et télécommunications	11 561	18 418
Amortissement	8 363	9 831
Frais de représentation	4 258	3 884
Perte sur disposition d'immobilisations	1 283	-
Intérêts et frais bancaires	1 051	249
Abonnements et souscriptions	638	6 641
	225 604	235 985
Ressources humaines		
Salaires et avantages sociaux	211 849	280 206
Formation	15 243	4 172
Honoraires professionnels	1 715	53 306
	228 807	337 684
Langues officielles		
Traduction des documents	13 026	10 921
Traduction des décisions	26 191	11 263
	39 217	22 184
Exploitation		
Frais reliés aux différends	179 726	170 531
Frais reliés à l'éducation	12 960	16 474
Formation des arbitres et médiateurs	(93)	61 971
	192 593	248 976
Excédent des charges sur les produits de l'exercice (Note 6)	(5 026) \$	(7 178) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars			2008	2007
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde , au début de l'exercice	31 694 \$	- \$	31 694 \$	38 872 \$
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges de l'exercice	(9 646)	4 620	(5 026)	(7 178)
Investissement en immobilisations	3 337	(3 337)	-	-
Solde , à la fin de l'exercice	25 385 \$	1 283 \$	26 668 \$	31 694 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	(5 026) \$	(7 178) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	8 363	9 831
Perte sur disposition d'immobilisations	1 283	-
	<u>4 620</u>	<u>2 653</u>
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Frais payés d'avance	1 352	(1 463)
Taxes de vente à recevoir	8 318	(2 193)
Comptes à payer et frais courus	(50 181)	94 331
Contribution à payer	133 569	(192 106)
	<u>97 678</u>	<u>(98 778)</u>
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 337)	(2 653)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	94 341	(101 431)
Encaisse, au début de l'exercice	22 321	123 752
Encaisse, à la fin de l'exercice	116 662 \$	22 321 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2008

1. Information générale

Le 19 mars 2003, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (« CRDSC ») a été incorporé selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (Loi C-12). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

L'organisme est connu sous les noms suivants :

En français - Centre de règlement des différends sportifs du Canada
En anglais - Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution des différends sportifs.

2. Principales conventions comptables

Les conventions comptables de l'organisme sont en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions suivantes sont considérées particulièrement significatives :

Constatation des produits L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode a pour effet de différer la constatation des apports affectés aux charges de périodes futures afin de reconnaître celles-ci quand leurs charges reliées sont encourues. Les apports affectés sont définis comme des apports auxquels sont rattachées des stipulations imposant la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Classement des instruments financiers L'organisme classe ses instruments financiers dans l'une des catégories énumérées ci-après, et ce, en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. Tous les instruments financiers, notamment les instruments dérivés, doivent être mesurés à leur juste valeur lors de la constatation initiale, sauf pour certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours de périodes ultérieures dépend du classement de l'instrument financier. La catégorie comme étant détenus à des fins de transaction s'applique lorsqu'une entité transige pour un instrument ou que la norme permet ou tout instrument financier soit irrévocable désigné comme étant détenu à des fins de transaction. La catégorie comme étant détenu jusqu'à leur échéance s'applique uniquement si l'actif comporte des caractéristiques spécifiques et que l'entité a la capacité et l'intention de détenir l'actif jusqu'à échéance. La convention comptable pour le CRDSC pour chaque catégorie est la suivante :

Centre de règlement des différends sportifs du Canada Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2008

Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers qui sont classés à titre d'actifs ou de passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur en date de chaque bilan et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) de la période au cours de laquelle la variation se produit. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. L'encaisse a été classée comme actifs détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme étant des prêts et créances et autres passifs financiers sont mesurés initialement à leur juste valeur et, subséquemment, reportés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est compris dans l'excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) au cours de la durée de l'instrument financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les charges à payer et les apports à payer ont été classés dans les autres passifs financiers.

Évaluation des instruments financiers Les méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers en date du bilan :

Encaisse

La juste valeur est représentée par la valeur comptable.

Les comptes à payer et frais courus et contribution à payer

En raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, la juste valeur est représentée par la valeur comptable.

Utilisations d'estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et passifs à la date des états financiers et sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction au fur et à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles dans le futur.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les taux et méthodes suivants :

Équipement de bureau	20 % solde dégressif
Équipement informatique	30 % solde dégressif
Améliorations locatives	selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée du bail

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2008

Nouvelles règles comptables

Les nouvelles règles comptables, qui ont été émises mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui peuvent avoir des répercussions sur l'organisme, sont les suivantes :

Instruments financiers - Informations et présentation

Le chapitre 3862 - Instruments financiers - informations à fournir, du Manuel de l'ICCA augmente les informations qui sont actuellement exigées pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la portée des instruments financiers sur la situation et la performance financières d'une entité, incluant les informations à fournir au sujet de la juste valeur. Le chapitre 3863 - Instruments financiers - présentation, du Manuel de l'ICCA remplace les exigences actuelles de présentation des instruments financiers qui ont été reportés sans changement. Ces normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'organisme évalue actuellement les effets de l'adoption de ces changements au niveau de l'obligation d'information et de la présentation dans ses états financiers.

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 - Informations à fournir concernant le capital, du Manuel de l'ICCA stipule l'obligation d'information d'une entité en ce qui a trait à ses objectifs, politiques et procédés de gestion du capital, aux données quantitatives concernant ce que l'entité estime être du capital et si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital, ainsi que les conséquences dans le cas où elle ne s'y est pas conformée. Cette norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'organisme évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.

Normes générales de présentation des états financiers

Le chapitre 1400 - Normes générales de présentation des états financiers, du Manuel de l'ICCA a été modifié afin d'inclure les exigences d'appréciation et divulgation de la capacité d'une entité de poursuivre ses activités d'exploitation. Les changements sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'organisme ne prévoit pas que l'adoption de ces changements aura une incidence notable sur ses états financiers.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2008

3. Changement dans les conventions comptables

Le 1^{er} avril 2007, l'organisme a adopté rétroactivement, sans retraitement des périodes précédentes, les nouvelles normes comptables qui ont été publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») : chapitre 3855, Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation, chapitre 3861, Instruments financiers - Informations à fournir et présentation, chapitre 3865, Couvertures, chapitre 1530, Résultat étendu, et chapitre 3251, Capitaux propres. Selon ces nouvelles normes, tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, doivent être inclus dans le bilan et sont évalués soit à leur juste valeur, soit dans de rares circonstances à leur coût ou à leur coût après amortissement.

L'application de ces nouvelles normes comptables ne s'est pas traduite par un changement dans la définition des postes du bilan de l'organisme. En plus, il n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de l'organisme.

4. Immobilisations

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement de bureau	42 651 \$	22 075 \$	20 576 \$
Équipement informatique	23 329	18 520	4 809
Améliorations locatives	-	-	-
	65 980 \$	40 595 \$	25 385 \$
			23 310 \$
			7 016
			1 368
			31 694 \$

Au cours de 2008, l'organisme a déménagé dans un nouveau local et de ce fait, le coût et l'amortissement cumulé des améliorations locatives ont été radiés complètement.

5. Opérations entre apparentés

L'organisme a effectué une transaction avec un cabinet de conseiller dont un associé est également administrateur de l'organisme. En 2008, les services encourus totalisent 2 162 \$ (2007 - néant \$).

Les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2008

6. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme a été accordé 810 000 \$ en assistance financière de Sport Canada. Le montant a été entièrement constaté dans les produits. Au 31 mars 2008, 741 131 \$ a été reçu avec un solde de 68 869 \$ à recevoir. Tout montant de l'apport en excédent des charges doit être rendu. Au 31 mars 2008, il existe un solde net à payer à Sport Canada de 62 626 \$ enregistré dans les états financiers.

L'excédent de contribution à rembourser est constitué des montants suivants :

	2008	2007
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	(5 026) \$	(7 178) \$
Remboursement de l'apport excédentaire	131 495	98 911
Produits avant ajustement des apports	126 469	91 733
Amortissement	8 363	9 831
Acquisitions d'immobilisations de l'exercice	(3 337)	(2 653)
Remboursement de l'apport excédentaire	131 495	98 911
Apport à recevoir à la fin de l'exercice	(68 869)	(169 854)
Apport à payer (recevoir)	62 626 \$	(70 943) \$

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

7. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location exploitation venant à échéance le 30 novembre 2012.

Les paiements minimums futurs exigibles annuellement pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2009	36 168 \$
2010	36 168
2011	36 168
2012	36 168
2013	24 112
	168 784 \$

Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2008

8. Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées envers l'organisation pour des incidents qui sont survenus dans le cours normal des activités. De l'opinion de la direction, le résultat de ces poursuites, présentement en cours, ne peut être déterminé. Si des pertes devaient être encourues suite aux règlements de ces poursuites, la perte serait passée en charge au cours de l'exercice où la poursuite sera réglée.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

10. Risques liés aux instruments financiers

L'organisme utilise différents instruments financiers. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à d'importants risques de crédit liés à ses instruments financiers, et que les valeurs comptables de ses instruments se rapprochent de leurs justes valeurs.

APPENDIX E

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS 2007-2008

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DE DOSSIERS NON RELIÉS AU DOPAGE (du 1er avril 2007 au 31 mars 2008)

NUMÉRO DU DOSSIER DIVISION TYPE DE DEMANDE	SPORT	TYPE DE DIFFÉREND	MEMBRE AYANT DÉPOSÉ LA DEMANDE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	SOLUTION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
SDRCC 07-0050 Division ordinaire Arbitrage	Sport en fauteuil roulant	Harcèlement	ONS	Patrice M. Brunet	245 jours (31 janvier au 3 octobre 2007)	Entente de règlement	
SDRCC 07-0058 Division ordinaire Arbitrage	Boccia	Sélection	Athlète		N/A	Demande retirée	
SDRCC 07-0059 Division ordinaire Arbitrage	Équestre	Sélection	Athlète	Ross C. Dumoulin	2 jours (14 juin au 16 juin 2007)	Décision – appel rejeté	Eric Kraushaar (Athlète) David Lech
SDRCC 07-0060 Division ordinaire Arbitrage	Crosse	Éligibilité	Athlète	Bernard Roy	9 jours (20 juin au 29 juin 2007)	Décision – appel accordé	Joey J. Harris
SDRCC 07-0061 Division ordinaire Arbitrage	Tir	Sélection	Athlète	Ross C. Dumoulin	13 jours (23 juin au 6 juillet 2007)	Décision – appel accordé	
SDRCC 07-0062 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Michel G. Picher	6 jours (3 août au 9 août 2007)	Décision – appel rejeté	
SDRCC 07-0063 Division ordinaire Méd-Arb	Basketball	Éligibilité	Athlète	Larry Banack	4 jours (16 octobre au 20 octobre 2007)	Décision – appel accordé	Hugh MacDonald (Athlète)
SDRCC 07-0064 Division ordinaire Méd-Arb	Badminton	Brevet	Athlète	Deborah Sword	13 jours (18 octobre au 31 octobre 2007)	Entente de règlement	
SDRCC 07-0065 Division ordinaire Arbitrage	Ski acrobatique	Brevet	Athlète	Ross C. Dumoulin	53 jours (26 novembre au 18 janvier 2008)	Décision – appel accordé	
SDRCC 07-0066 Division ordinaire Médiation	Basketball en fauteuil roulant	Contrat	Athlète	Paul Godin	(20 décembre 2007 au)	En cours	
SDRCC 07-0067 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	Graeme Mew (Resolution Facilitator)	13 jours (21 décembre 2007 au 3 janvier)	Entente de règlement	
SDRCC 08-0068 Division ordinaire Arbitrage	Nage synchro- nisée	Sélection	Athlète	Michel G. Picher	42 jours (14 janvier au 25 février 2008)	Décision – appel rejeté Dépens accordés	Michael Bardagi (Athlète) Leanne Standryk
SDRCC 08-0069 Division ordinaire Arbitrage	Cyclisme	Brevet	Athlète	Michel G. Picher	38 jours (1er février au 10 mars 2008)	Décision – appel rejeté	Jocelyn Auger (Athlète) Andrew Finkelstein
SDRCC 08-0070 Division ordinaire Arbitrage	Équestre	Sélection	Athlète	Richard W. Pound	83 jours (14 février au 7 mai 2008)	Décision – appel rejeté	Pierre Fournier (Athlète) John Curtis
SDRCC 08-0071 Division ordinaire Arbitrage	Softball	Sélection	Officiel	Jane H. Devlin	30 jours (3 mars au 2 avril 2008)	Décision – appel rejeté	Leanne Standryk (Officiel)
SDRCC 08-0072 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	James E. Doyle	36 jours (6 mars au 11 avril 2008)	Décision – appel rejeté	Peter Lawless (Athlète) Edwin Monzon
SDRCC 08-0073 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	Ed Ratushny	34 jours (18 mars au 21 avril 2008)	Décision – appel rejeté	Brian Ward (Athlète)

ANNEXE E : STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS 2007-2008

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS RELIÉS AU DOPAGE (du 1er avril 2007 au 31 mars 2008)

NUMÉRO DU DOSSIER DIVISION TYPE DE DEMANDE	SPORT	MEMBRE AYANT DÉPOSÉ LA DEMANDE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	RENONCIATION OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
SDRCC DT 07-0058 Tribunal antidopage	Triathlon	Athlète	Graeme Mew	22 jours (25 avril au 17 mai 2007)	Sanction : suspension de 2 ans	Gary Boyd (Athlète) David Lech
SDRCC DT 07-0059 Tribunal antidopage	Boxe	Athlète	Bernard Roy	21 jours (10 mai au 31 mai 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0060 Tribunal antidopage	Boxe	Athlète		7 jours (16 mai au 23 mai 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0061 Tribunal antidopage	Ski	Athlète		8 jours (28 mai au 5 juin 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0062 Tribunal antidopage	Kayak	Athlète		7 jours (28 juin au 5 juillet 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0063 Tribunal antidopage	Basketball	Athlète		6 jours (29 juin au 5 juillet 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0064 Tribunal antidopage	Basketball en fauteuil roulant	Athlète	Ross C. Dumoulin	12 jours (27 juillet au 8 août 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0065 Tribunal antidopage	Basketball en fauteuil roulant	Athlète		37 jours (7 juillet au 13 août 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0066 Tribunal antidopage	Athlétisme	Athlète	Ross C. Dumoulin	46 jours (27 août au 12 octobre 2007)	Sanction : suspension de 6 mois	Rima Kayssi
SDRCC DT 07-0067 Tribunal antidopage	Cyclisme	Athlète	James W. Hedley	244 jours (24 août 2007 au 24 avril 2008)	Aucune sanction	David Lech
SDRCC DT 07-0068 Tribunal antidopage	Hockey	Athlète	James W. Hedley	32 jours (20 septembre au 22 octobre 2007)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0069 Tribunal antidopage	Football	Athlète		8 jours (11 octobre au 19 octobre 2007)	Renonciation	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA (suite)
SYNOPSIS DES DOSSIERS RELIÉS AU DOPAGE (du 1er avril 2007 au 31 mars 2008)

NUMÉRO DU DOSSIER DIVISION TYPE DE REQUÊTE	SPORT	MEMBRE QUI A DÉPOSÉ LA REQUÊTE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	RENONCIATION OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
SDRCC DT 07-0070 Tribunal antidopage	Football	Athlète	John Harrison Welbourn	49 jours (23 novembre 2007 au 11 janvier)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0071 Tribunal antidopage	Bobsleigh	Athlète	John P. Sanderson	97 jours (15 octobre 2007 au 22 janvier 2008)	Sanction : suspension de 20 mois	Howard L. Jacobs (Athlète) David Lech
SDRCC DT 07-0072 Tribunal antidopage	Aviron	Athlète	Michel G. Picher	36 jours (13 novembre au 19 décembre)	Sanction : suspension de 3 mois	Michael A. Smith (Athlète) Peter Lawless
SDRCC DT 07-0073 Tribunal antidopage	Sport en fauteuil roulant	Athlète		2 jours (30 octobre au 1er novembre)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0074 Tribunal antidopage	Football	Athlète		10 jours (9 novembre au 19 novembre)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0075 Tribunal antidopage	Football	Athlète		8 jours (13 novembre au 21 novembre)	Renonciation	
SDRCC DT 07-0076 Tribunal antidopage	Football	Athlète	Ross C. Dumoulin	30 jours (18 décembre 2007 au 17 janvier)	Renonciation	
SDRCC DT 08-0077 Tribunal antidopage	Football	Athlète		12 jours (17 janvier au 29 janvier 2008)	Renonciation	
SDRCC DT 08-0078 Tribunal antidopage	Athlétisme	Athlète		6 jours (22 janvier au 28 janvier 2008)	Renonciation	
SDRCC DT 08-0079 Tribunal antidopage	Football	Athlète		N/A	Demande retirée	

ANNEXE F

LISTE DES ARBITRES ET MÉDIATEURS DU CRDSC

ARBITRES

Larry Banack (Ontario)
John W. Brooke (Ontario)
Patrice M. Brunet (Québec)
Kevin M. Burkett (Ontario)
Jean-Guy Clément (Québec)
Barbara Cornish (Colombie-Britannique)
Jane H. Devlin (Ontario)
James E. Doyle (Ontario)
Stephen L. Drymer (Québec)
Ross C. Dumoulin (Ontario)
L. Yves Fortier (Québec)
Paule Gauthier (Québec)
Benjamin Greenberg (Québec)
James W. Hedley (Manitoba)
Kathleen J. Kelly (Ontario)
Marc Lalonde (Québec)
Peter J. MacKeigan (Nouvelle-Écosse)
Stewart McInnes (Nouvelle-Écosse)
Richard McLaren (Ontario)
Anton M.S. Melnyk (Alberta)
Graeme Mew (Ontario)
Henri Pallard (Ontario)
Michel G. Picher (Ontario)
Richard W. Pound (Québec)
Joie Quarton (Yukon)
Ed Ratushny (Ontario)
Carol Roberts (Colombie-Britannique)
Bernard A. Roy (Québec)
John P. Sanderson (Colombie-Britannique)
Tricia C. Smith (Colombie-Britannique)
Deborah Sword (Alberta)
John H. Welbourn (Alberta)

MÉDIATEURS

Greg Ambrozic (Ontario)
Larry Banack (Ontario)
David Bennett (Ontario)
Kevin M. Burkett (Ontario)
Barbara Cornish (Colombie-Britannique)
Kileen Dagg Centurione (Ontario)
Jane H. Devlin (Ontario)
Stephen L. Drymer (Québec)
Paule Gauthier (Québec)
Lyon Gilbert (Ontario)
Paul Denis Godin (Ontario)
Roger Gunn (Alberta)
Kathleen J. Kelly (Ontario)
Ian R. MacDonald (Alberta)
Bunny Macfarlane (Ontario)
Peter J. MacKeigan (Nouvelle-Écosse)
Stewart McInnes (Nouvelle-Écosse)
Anton M.S. Melnyk (Alberta)
Graeme Mew (Ontario)
Michel G. Picher (Ontario)
Joie Quarton (Yukon)
John P. Sanderson (Colombie-Britannique)
Deborah Sword (Alberta)
George W. Taylor (Ontario)



www.crdsc-sdrcc.ca

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

1080, Beaver Hall, Suite 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux : T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

Numéros sans frais : T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage